

225C0152
FR0000076986-OP023-R06

17 janvier 2025

Dépôt d'un projet d'offre publique alternative de retrait visant les actions de la société.

FINANCIERE MONCEY
(Euronext Paris)

Complément à D&I 224C1627 du 16 septembre 2024 et D&I 225C0119 du 14 janvier 2025

- 1- Le 17 janvier 2025, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société FINANCIERE MONCEY, en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 13 septembre 2024, et modifié le 14 janvier 2025, par Natixis et Société Générale, agissant pour le compte de la société Bolloré SE, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet BM&A, représenté par M. Pierre Béal, mandaté le 18 novembre 2024, par le conseil d'administration de la société FINANCIERE MONCEY (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et 4° et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société FINANCIERE MONCEY en date du 17 janvier 2025, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.